

ÉDITORIAL

L'objectif de cette gazette est de vous proposer régulièrement quelques éléments d'information sur le don d'organes et de tissus, à l'échelle locale, nationale et internationale, au fil de notre inspiration et de l'actualité.

Le don d'organes et de tissus reste un sujet délicat, et nous souhaitons, au fil des publications, vous en

montrer différentes facettes, essayer de répondre aux questions que vous nous posez parfois, vous raconter quelques histoires, des témoignages...

N'hésitez pas à nous solliciter sur différents thèmes, à commenter nos propos, via notre mail par exemple : coordination.pmo@chu-orleans.fr, ou par téléphone : **29706**.

POUR OU CONTRE LE DON D'ORGANES/TISSUS : COMMENT LE DIRE ?

La loi française prévoit que tout citoyen français est présumé donneur d'organes et de tissus, sauf s'il a manifesté, de son vivant, son opposition au don.

Comment peut-on exprimer son refus du don d'organes/tissus ?

- En s'inscrivant sur le Registre National du Refus (RNR)
- En témoignant de son opposition au don d'organes et de tissus auprès de ses proches, par écrit, ou, à défaut, oralement.

Aucun prélèvement d'organe ou de tissu ne peut être réalisé sans que l'équipe en charge du prélèvement n'ait recherché l'expression de ce refus, en consultant le RNR et en interrogeant les proches du défunt sur sa position concernant le don d'organes et de tissus.

Le port d'une carte de donneur, qui était en vigueur auparavant, ne suffit pas (même s'il s'agit d'un élément qui peut évidemment faciliter la discussion).

Qu'est ce que le Registre National du Refus (RNR) ?

Il s'agit d'une base de données gérée par l'Agence de la Biomédecine (ABM), organisme d'Etat qui encadre l'activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus en France depuis 2004. Cette base est alimentée par les inscriptions des personnes qui manifestent ainsi clairement leur opposition au don d'organes et de tissus.

Il est possible :

- De s'inscrire en ligne (www.registrenationaldesrefus.fr) ou par courrier via un formulaire à renvoyer à : Agence de la Biomédecine/Registre National des Refus/1 avenue du Stade de France/ 93212 Saint Denis La Plaine Cedex. Cette formalité ne prend que quelques minutes, sous réserve de s'être muni d'une copie de sa pièce d'identité ;
- De s'opposer au prélèvement de certains organes ou tissus seulement (le cœur, les cornées, par exemple...);
- De s'opposer seulement au prélèvement pour la recherche scientifique ou à la réalisation d'une autopsie médicale par exemple ;
- De s'inscrire sur le RNR à partir de l'âge de 13 ans ;
- De modifier ou d'annuler son inscription aussi souvent qu'on le souhaite.

Si les proches témoignent à priori d'une non opposition au don d'organes, mais que le patient est inscrit sur le RNR, ce sera le plus souvent cette inscription qui sera prise en compte.

S'INSCRIRE

S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE NATIONAL DES REFUS
MUNISSEZ-VOUS D'UNE COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ RECTO-VERSO

INSCRIPTION EN LIGNEINSCRIPTION PAR COURRIER

MODIFIER MON INSCRIPTION

MODIFICATION EN LIGNEMODIFICATION PAR COURRIER

Munissez-vous d'une copie d'une pièce d'identité recto-verso et de votre numéro de dossier

ANNULER MON INSCRIPTION

ANNULATION EN LIGNEANNULATION PAR COURRIER

Munissez-vous d'une copie d'une pièce d'identité recto-verso et de votre numéro de dossier

OU

Le RNR ne peut être consulté avant le décès du patient. Seules certaines personnes autorisées ont le droit de le consulter, en en faisant la demande express auprès de l'Agence de la Biomédecine. Cette demande peut être faite 24h/24, 7 jours sur 7, et la réponse est très rapide.

L'identité du patient doit être parfaitement connue et renseignée. Elle est vérifiée à plusieurs reprises au cours du processus de prélèvement.

Le témoignage des proches

Sont considérés comme « proches », les personnes (membres de la même famille, mais aussi amis, voisins...) ayant des échanges réguliers avec le patient, susceptibles d'avoir pu aborder le sujet du don d'organes et de tissus avec lui.

Ce témoignage est idéalement consigné sur un document signé et daté, conservé par un proche, mais est en pratique très souvent oral.

Lorsque la personne décédée est mineure, un accord écrit de chacune des personnes investies de l'autorité parentale est nécessaire. S'il n'est pas possible de consulter un des parents, le prélèvement peut avoir lieu si l'autre parent donne son accord par écrit.

Ce témoignage doit être le reflet de la volonté du défunt, et non celui de la volonté personnelle des proches interrogés.

Ceci met en avant la nécessité d'un dialogue apaisé et éclairé sur le sujet avec ses proches, afin que la volonté de chacun puisse être connue et respectée.

- 79 % de la population est favorable au don d'organes.
- 91 % pensent qu'il est important de faire part de sa position à ses proches, mais seulement 53 % en ont effectivement parlé.

Enquête annuelle de l'Agence de la biomédecine auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1 013 personnes âgées de 16 ans et plus, interrogés par téléphone du 9 au 24 janvier 2025.

LES COMMUNES DU LOIRET SE MOBILISENT POUR LE DON D'ORGANES

Orléans et d'autres communes du Loiret sont signataires de la charte les désignant comme villes ou villages ambassadeurs du don d'organes :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| - Artenay | - Neuville-aux-Bois |
| - Boulay-les-Barres | - Orléans |
| - Bricy | - Ouzouer-sur-Loire |
| - Bucy-le-Roi | - Patay |
| - Bucy-Saint-Liphard | - Rouvray-Sainte-Croix |
| - Cercottes | - Ruan |
| - Chevilly | - Saint-Cyr-en-Val |
| - Coinces | - Saint-Jean-de-Braye |
| - Dampierre-en-Burly | - Saint-Péravy-la-Colombe |
| - Gémigny | - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin |
| - Gidy | - Saint-Sigismond |
| - Gien | - Sougy |
| - Huêtre | - Tournoisis |
| - Jouy-le-Potier | - Trinay |
| - La Chapelle-Onzerain | - Villamblain |
| - La Chapelle-Saint-Mesmin | - Villeneuve-sur-Conie |
| - Lion-en-Beauce | |



Signature de la Charte de Ville Ambassadrice du Don d'Organes, avec Mr Grouard, maire d'Orléans, Mme Gerhards, représentant le CHU d'Orléans, Mr Buffoni, délégué départemental Greffe+, et Mme Joubert, représentant l'association FRANCE ADOT 45.



Cela témoigne de leur engagement pour cette cause, et se manifeste concrètement par l'implantation de panneaux en ville signalant ce statut de Ville ambassadrice du don d'organes ou Village ambassadeur du don d'organes. Dans certaines de ces communes, un Arbre de vie symbolisant la reconnaissance envers les donneurs d'organes et leurs proches est planté, dans d'autres, des conférences d'information sont organisées pour le grand public, des affichages sont réalisés, des articles sont publiés dans les bulletins municipaux... L'essentiel est que, d'une façon ou d'une autre, la thématique du don d'organes fasse petit à petit partie du quotidien des Français, que ce ne soit plus un sujet tabou, que ces panneaux, ces affichages, ces articles, ces arbres soient l'amorce de la discussion entre proches.

COUP DE PROJECTEUR : LE DON, VALEUR ESSENTIELLE DE NOTRE SOCIÉTÉ...

La générosité des donneurs mérite d'être célébrée, surtout lorsque le don concerne une partie de soi-même.

Les donneurs d'organes et de tissus, mais aussi les donneurs et les donneuses de moëlle osseuse, de lait maternel, de sang, de gamètes seront à l'honneur :

- le **samedi 13 septembre 2025**
- de **14 à 17h**
- **Place du Martroi à Orléans**

Retrouvez également les mécènes qui permettent d'améliorer le quotidien des patients et des soignants via le fond Synchronie.

Divers stands, animés par des représentants de différents services du CHU, permettront au grand public de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances sur ces sujets, de façon ludique et festive. Ce sera l'occasion également de rendre hommage aux donneurs et aux donneuses, de parler d'eux et de leur geste, de les mettre en lumière.



chu
Orléans

Le don sous toutes ses formes !

Stands informatifs ludiques !

Après-midi de sensibilisation aux différents types de dons

co-organisé par : **Synchronie**

13 Samedi 13 septembre 2025
Place du Martroi, Orléans
De 14h à 17h

bioprotec
BANQUE DE TISSUS

OsteoBanque

adlf
Association Des Lecteurs de France

Orléans
Mairie

DIAGAST

beldicofrance

agence de la
Biomédecine

NOVARTIS

GRANDIR NATURE
AIDER LES MOMENTS

EFS
Etablissement Français du Sang

FFDSB

EN SAVOIR PLUS :

www.dondorganes.fr

<https://dondorganes-centre.fr>

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !



chu
Orléans

h DU
LOIRET